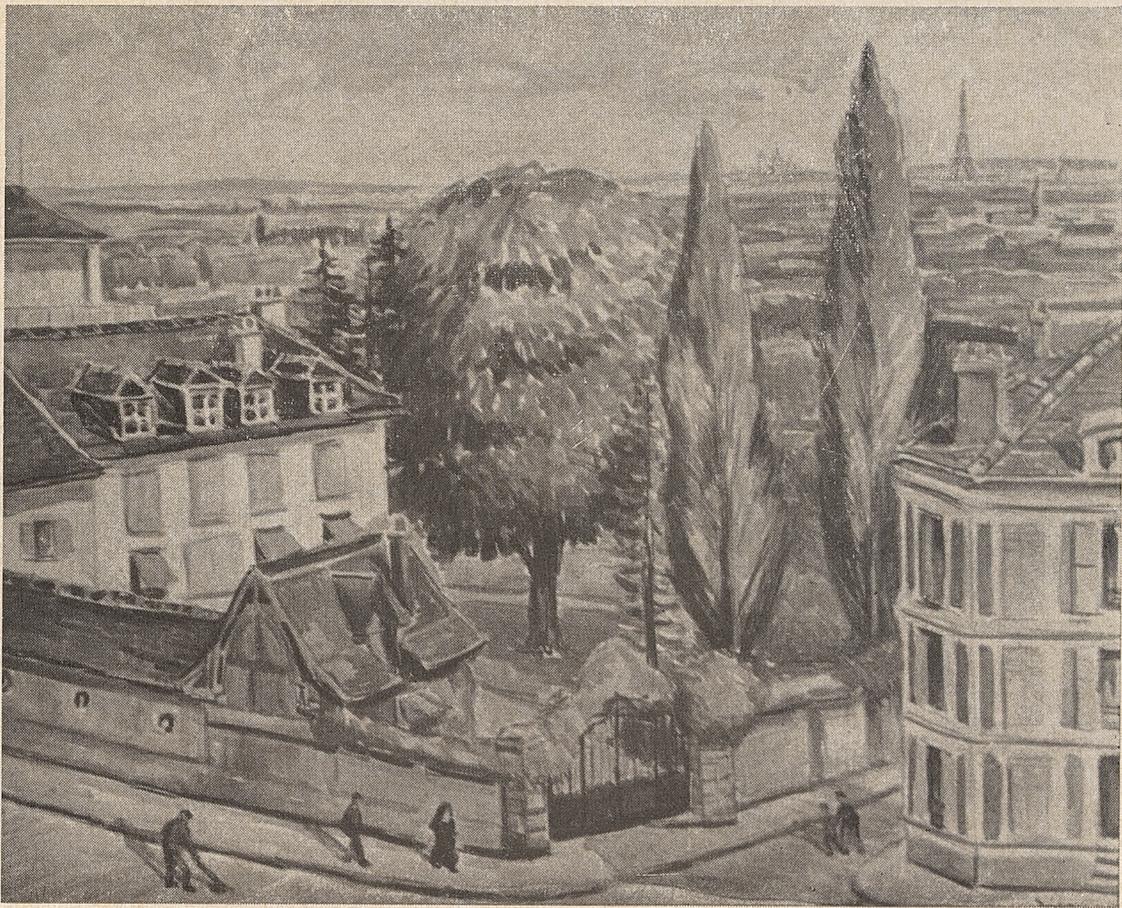




Bulletin Municipal Officiel

DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD



(Cliché A. M.)

Tableau de Marcel Dega

« SAINT-CLOUD, balcon de Paris... » (Paul Morand)

PIERRE

CHEMISIER - TAILLEUR

90, bd de la République - SAINT-CLOUD - MOL. 53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

OPTIQUE MÉDICALE

MONTURES ET VERRES CORRECTEURS DE TOUTES MARQUES

J. MIGNARD

Pharmacien - Opticien

11 BIS, RUE ROYALE - SAINT-CLOUD

MOL. 42-11

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

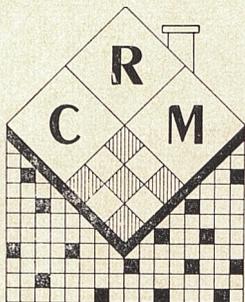
QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

14 et 16, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. : VAL. 59-66
ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité Sociale
et Je nombreuses Mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., Gaz de France
Fédération mutualistes de Seine et Seine-et-Oise etc

LES CARRELAGES ET REVÊTEMENTS MODERNES



J. DUQUESNOY - R. VENZAC, H. TENEUR, Ass^{és}

Tél. : VAL. 39-77

54, rue Gounod, SAINT-CLOUD (S. - et - O.)

ETANCHEITE SUR TOITURES-TERRASSES, balcons, cuves, piscines, etc...
en « PLASBAT », polyester stratifié coulé sur place (procédé garanti 10 ans)
APPLICATEUR EXCLUSIF SEINE ET SEINE-ET-OISE - Documentation et échantillons sur demande

Tous travaux de neuf - de réfection - de transformation : Carrelages - Mosaïques
Faïences - Grès émaillé - Salles de bains - Cuisines - Devantures de magasins - Revêtements sanitaires

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

LISTES ELECTORALES

Les personnes majeures, ou celles qui atteindront 21 ans avant le 1^{er} mars 1965, doivent *dès maintenant* demander leur inscription sur les listes électorales.

Il leur appartient de se présenter à la Mairie (6^e bureau) jusqu'au 31 décembre prochain, munies de l'une des pièces suivantes :

- Livret de famille,
- Carte d'identité.
- (Eventuellement) Décret de naturalisation.

Les hommes peuvent aussi présenter leur livret militaire ou une carte de combattant.

Les femmes célibataires peuvent présenter le livret de famille de leurs parents.

En outre, la demande doit être appuyée par une pièce justifiant du domicile à Saint-Cloud.

Nous attirons très instamment l'attention des habitants de Saint-Cloud non encore inscrits sur la liste électorale de la commune sur le fait qu'il leur appartient de prendre l'initiative de solliciter cette inscription et que celle-ci doit être demandée avant le 31 décembre, sous peine de ne pouvoir prendre part aux élections qui auront lieu en 1965.

Il est constant que des personnes négligentes viennent se plaindre, à chaque scrutin, de ne pouvoir y prendre part, faute d'être inscrites.

Qu'elles tiennent donc le plus grand compte de l'avis ci-dessus.

Tribune libre

PAYER DONNE-T-IL DES DROITS ?

PROBLEMES SCOLAIRES

Jusqu'en novembre 1962, l'Etat prenait en charge la construction des lycées et collèges, construits sur le territoire national, sans que les communes aient à en supporter la dépense. Or, le 27 novembre 1962, un décret faisait l'obligation aux dites communes de prendre en charge d'une part les achats de terrain, avec une subvention de 50 %, d'autre part d'assumer les dépenses de construction avec une subvention variable.

Dès 1962, le *Lycée de Garçons de Saint-Cloud* devenant trop exigü pour loger ses 1.800 élèves et les baraquements provisoires étant vraiment inconfortables, nous avons envisagé la construction de nouveaux bâtiments. Toutefois, le Conseil Municipal estimant que la Ville de Saint-Cloud avait déjà fait un effort largement suffisant pour loger ses 600 élèves, demanda aux communes voisines de Garches, Marnes, Ville d'Avray et Vaucresson de participer aux dépenses de constructions nouvelles. Nous avons rencontré auprès de nos collègues le plus grand esprit de compréhension et un *Syndicat intercommunal* fut créé le 6 juillet 1964. Ce premier résultat est un progrès, car la Ville de Saint-Cloud ne sera pas la seule à supporter les frais de construction d'un lycée fréquenté pour les 2/3 par des élèves étrangers à la commune.

Au cours des discussions qui ont prélué à la naissance de ce Syndicat, nous avons entendu plusieurs de nos collègues réclamer, en échange de leur participation, une priorité d'admission pour les élèves de leur commune respectives. Est-ce juste ? C'est là une question difficile à résoudre.

Sur le plan *national*, il paraît équitable que les élèves fussent choisis sur leur valeur propre, sans tenir compte de la commune où ils habitent. Les professeurs sont payés par l'Etat, le lycée est entretenu par l'Etat: il est donc

(Suite page 2)

CHRONIQUE DU JUMELAGE

Saint-Cloud, fidèle à ses amitiés, entretient chaque année des rapports de plus en plus étroits avec ses villes jumelles.

En voici un résumé pour l'année 1964:

Avec Bad Godesberg

Réceptions à la Mairie:

en avril, de 30 jeunes gens en voyage d'étude à Paris; après-midi passé à la Maison des Jeunes;

en mai, de 20 jeunes du Mouvement Européen, de passage;

en juin, d'élèves d'une classe de 8^e (17-18 ans) accompagnés de deux professeurs et reçus ensuite par Monsieur le Proviseur du Lycée où ils déjeunèrent en compagnie de lycéens de Saint-Cloud;

(Suite page 2)

Nos lecteurs trouveront plus loin, inséré en cette "CHRONIQUE" le compte-rendu du CONGRÈS des Anciens Combattants Allemands et Français.

normal que ce lycée recrute les élèves qui seront plus tard, par leurs connaissances, les meilleurs serveurs de la nation.

Sur un plan communal, plus égoïste et, en conséquence, à horizons plus bornés, le point de vue est différent. Le contribuable local, avec l'argent duquel le lycée est construit, peut prétendre à la priorité pour ses enfants, sur ceux des communes qui n'ont pas participé aux dépenses de construction; cet argument aussi n'est pas sans valeur...

Un incident récent en donne un exemple concret. Nous avons, à Saint-Cloud, attenant au nouveau Collège d'Enseignement Secondaire, trois classes commerciales qui forment l'embryon du futur collège technique, pour lequel la ville a acheté le terrain et qui sera construit quand les services de l'Education Nationale le décideront.

Or, en juin 1964, un examen commun à toute l'Académie de Paris eut lieu pour le recrutement en 3^e année de ces classes commerciales (qui, répétons-le, ont été *entièrement construites et équipées avec les finances locales, sur un terrain municipal*). Un minimum de 50 points était nécessaire pour être admis, dans la limite de 40 places disponibles. 48 candidats eurent la moyenne requise, 8, dont 4 de Saint-Cloud, ne furent pas admises, faute de place. La bienveillante compréhension de la Principale a permis d'en repêcher 2; mais le principe reste quand même posé. Plus de la moitié des élèves admises sont étrangères à Saint-Cloud et, s'il est normal que les meilleures aient été choisies, il n'en est pas moins regrettable que des élèves de Saint-Cloud, qui, par leurs notes, sont admissibles, doivent aller poursuivre leurs études ailleurs. Quand la commune a décidé la construction de ces classes, elle pensait avant tout à ses enfants et c'est dans ce but qu'elle a engagé les dépenses nécessaires.

Si le décret de 1962 est maintenu, et rien ne laisse supposer qu'il ne le soit pas, je crois qu'il serait souhaitable, pour arriver à une solution sinon équitable, du moins de conciliation, que la priorité fût réservée à un fort contingent communal.

Il y a contradiction dans ce décret de novembre 1962: le recrutement pour la poursuite des études aux lycées et collèges se fait sur un plan national, les dépenses pour construire les locaux nécessaires sont assumées en partie sur un plan communal!

Payer devrait donner droit (sous réserve d'admissibilité) à une certaine priorité...

Raymond MONSEL,
Premier Adjoint,
Chargé des questions scolaires.

DECRET DU 27 NOVEMBRE 1962 relatif aux modalités de financement de l'équipement scolaire du second degré

Depuis longtemps, et particulièrement dans le précédent article, il a été question dans nos colonnes, à propos de l'agrandissement du lycée de garçons, du décret du 27 novembre 1962. Nous croyons utile d'en soumettre quelques extraits à nos lecteurs.

Article premier. — A compter du 1^{er} janvier 1963, les dépenses d'équipement scolaire intéressant les établissements de second degré de l'enseignement public actuellement dénommés lycées et collèges, sont réparties entre l'Etat et les collectivités locales dans les conditions définies par le présent décret.

Ces conditions varient selon qu'il s'agit d'acquisition de terrains

ou bâtis, de travaux de construction, de travaux d'amélioration et de grosses réparations, d'équipement en matériel.

Art. 2. — L'apport des terrains, leur desserte en eau, gaz, électricité, égouts et la viabilité d'accès sont à la charge des collectivités locales.

Lorsque les terrains ont été acquis à titre onéreux, les collectivités locales peuvent obtenir de l'Etat une subvention d'un montant égal à 50 % du prix payé pour les surfaces reconnues nécessaires à l'établissement envisagé; dans le cas où l'acquisition est antérieure de plus de cinq ans au premier arrêté attributif de subvention, la subvention est calculée sur la valeur réelle des terrains évalués par l'Administration des domaines.

Art. 3. — Lorsque les collectivités locales acquièrent des immeubles bâtis en vue de leur aménagement, les frais d'acquisition, y compris les dépenses portant sur les terrains d'assiette reconnus nécessaires, sont assimilés à des dépenses de travaux d'amélioration et de grosses réparations et répartis entre l'Etat et les collectivités locales dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après.

Art. 5. — Les dépenses de construction sont à la charge des collectivités locales, qui peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat. (Paru au J.O. du 1^{er} décembre 1962, p. 11716; R. 11 décembre, p. 12102).

Chronique du Jumelage (Suite de la page 1)

en juin également, de 75 Anciens Combattants venus participer au Congrès dont il est rendu compte d'autre part;

en juillet, de 10 garçons de 13 ans, hôtes de la colonie de vacances de Charbonnière pendant tout le mois de juillet;

en septembre, de deux boursiers invités par la Ville de Saint-Cloud pour un séjour de dix jours. Ils furent reçus par deux familles de notre ville que la municipalité remercie vivement de ce geste bien dans la ligne du jumelage;

en septembre également, de 21 joueurs de football qui, très sportivement, se mesurèrent avec nos équipes clodoaldiennes;

en octobre, d'un groupe de 20 jeunes étudiants, en voyage d'étude qui rencontrèrent des jeunes de Saint-Cloud.

Saint-Cloud, de son côté, envoya dix garçons choisis dans nos écoles primaires qui furent reçus pendant tout le mois d'août dans les familles dont les enfants avaient passé le mois de juillet à Charbonnière;

puis deux boursiers, en échange des boursiers allemands reçus en septembre.

Des projets sont en cours pour la réciprocité de visites d'étudiants et de sportifs au cours de l'année 1965.

Avec Maidenhead

Réception:

en juillet, de dix garçons de 10 et 11 ans, élèves d'une école primaire, qui passèrent 15 jours à Charbonnière;

en août, de dix fillettes également d'une classe primaire et de même âge, qui firent aussi un séjour de deux semaines dans notre colonie.

Par contre, de Saint-Cloud, en avril, dix garçons de notre Maison des Jeunes furent reçus par le Club nautique de Maidenhead.

Deux jeunes gens firent un séjour de 10 jours, au mois de mai et se rencontrèrent avec des jeunes de Bad Godesberg invités en même temps. Puis nos quatre boursiers séjournèrent 10 jours, au mois d'août, dans des familles.

Il faut ajouter à ces voyages organisés par la Municipalité un certain nombre d'échanges individuels, soit

en Angleterre, soit en Allemagne. Ils connaissent un succès certain, ainsi qu'en témoignent les nombreuses cartes reçues des jeunes voyageurs.

Frascati reste un peu à l'arrière-plan; ainsi que nous l'avons dit souvent, la longue distance qui sépare nos deux villes ne favorise guère les échanges.

Cependant, nous espérons que le nouveau et dynamique Maire de Frascati, fort intéressé par le jumelage avec Saint-Cloud, resserrera les liens quelque peu relâchés avec cette charmante jumelle.

**

Sur le plan privé, mais toujours dans la ligne du jumelage, signalons une intéressante initiative.

Comme l'an passé, un groupe de vingt-quatre dames de Saint-Cloud rendait visite à vingt-quatre familles de Bad Godesberg. Ces mêmes personnes vont recevoir, à leur tour, leurs amies de Bad Godesberg, du 19 au 23 octobre.

Résultat pratique de ces voyages: la fondation d'une section locale de l'Organisation Féminine du Mouvement Européen. Déjà, quarante-cinq dames sont membres de cette commission et nous espérons que beaucoup d'autres se joindront à elles dans l'avenir. L'activité de cette commission locale ne pourra que servir la cause du jumelage à laquelle elle est d'ores et déjà toute dévouée.

Signalons également que la section clodoaldienne du Rotary-Club avait organisé, au printemps dernier, un concours d'éloquence. La récompense en était un voyage vers l'une ou l'autre de nos villes jumelles, ceci au choix du lauréat.

Congrès des Anciens Combattants

C'est à dessein que nous réservons pour la fin de cette « chronique du jumelage » ces quelques lignes sur la manifestation la plus spectaculaire de l'année: la visite qu'ont rendu à Saint-Cloud les Anciens Combattants de Bad Godesberg, conduits par les Présidents de leurs deux Associations: M. Mathieu et le Docteur Heydt.

Les Anciens Combattants de Saint-Cloud qui furent si chaleureusement reçus à Bad Godesberg en juin 1963, se devaient de faire l'effort qui convenait pour que leurs invités emportent de Saint-Cloud un bon souvenir. Il n'est pas exagéré d'écrire ici que ce fut en tous points une réussite et que les organisateurs doivent être félicités.

Animés des sentiments les plus purs, pensant que seules des rencontres semblables peuvent favoriser l'écllosion d'une Europe qu'ils appellent de tous leurs vœux, ils ont voulu que soient côte à côte, publiquement, les drapeaux des Associations des adversaires d'hier !

Et ce fut, certes, un moment bien émouvant que le défilé de ces bannières mêlant les couleurs allemandes et françaises au début de la cérémonie d'ouverture de ce Congrès, en la Salle Municipale.

Des officiels avaient tenu à manifester par leur présence tout l'intérêt qu'ils portaient à ces journées, entre autres un représentant de M. le Préfet de Seine-et-Oise, un représentant de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Allemagne, un de M. le Ministre des Anciens Combattants, un autre du SHAPE; les Maires et personnalités de nos villes jumelles, etc.

On ne peut transcrire ici, ni même commenter les nombreux discours prononcés. Tous furent de fort belle tenue, très émouvants, certains même eurent des accents

bouleversants. Le Journal des P.G., fidèle écho de ces manifestations, en parlera en son temps.

Mentionnons pourtant, malgré le risque grave qu'il faut nécessairement courir, en choisissant de paraître partial, les belles interventions des Présidents et responsables d'Associations, tant du côté allemand que du côté français: MM. MATHIEU, LINDER, REIFF, PESSIN, FINELLE, MAILLET, MACHILL.

De toutes ces belles paroles toutes empreintes du même ardent désir de construire la paix dans l'amitié, extrayons celles-ci:

« Un immense espoir s'est levé, un climat de confiance totale et réciproque doit s'établir; de toutes nos forces, travaillons à ce qu'il se réalise pour passer un monde meilleur aux jeunes qui nous suivent. » *

Et ailleurs: « Il faut que les peuples s'unissent et que toujours, dans leurs vœux exprimés, le mot *Paix* s'inscrive en grandes lettres majuscules. Alors seulement, Anciens Combattants de *Bad-Godesberg* et de *Saint-Cloud*, si vous avez clamé que la guerre doit être bannie, vous pourrez penser que vous avez fait complètement votre devoir et vous aurez droit de dormir à votre tour, et pour toujours, en Paix. » **

Ceci encore: « De telles rencontres démontrent que la tranquillité des cœurs et des esprits pourrait être largement assurée si les hommes acceptaient de mettre en pratique la solidarité, la fraternité et l'amour du prochain, si l'humanité était enfin et pour toujours débarrassée de son intolérance, de son orgueil, de son fanatisme et de sa haine. En Europe, nous sommes maintenant entre des voisins qui se sont battus, réconciliés, battus encore et qui sont fatigués de se battre. » ***

Terminons par ces lignes écrites par un ancien adversaire, le Président MACHILL, et elles n'en ont que plus de valeur: « Si tous les sacrifices que nos peuples ont faits et qu'ils feront ont uniquement pour but de consolider éternellement notre amitié, les dernières paroles écrites dans son journal par un soldat de la première guerre mondiale — qui venait d'être touché à mort — trouvent leur confirmation: « Il n'y a pas de souffrance qui ne soit riche d'avenir. »

Un autre point culminant de cette rencontre fut la poignante cérémonie d'« Hommage aux Morts de toutes les Guerres » organisée dans le magnifique cadre du Stade du Quai Carnot. Lorsque, apportée par un jeune Ancien Combattant d'Alger, la flamme fut remise à deux Anciens Combattants de la Guerre 14-18, l'un Allemand, l'autre Français, et que, mains unies, ceux-ci la portèrent sur le cénotaphe, comme elle brilla, haut et clair, devant les yeux, cette flamme symbole de celle qui était dans tous les cœurs !

On peut emprunter à M. Pessin, Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants de Saint-Cloud, cette phrase en conclusion de cette rencontre, en prélude aussi, sans doute, à d'autres du même ordre. Ne disait-il pas qu'elle était « le plus sûr garant de la Paix » !

Des films ont été pris, de nombreuses photographies également: tous ces documents seront projetés cet hiver au cours d'une soirée qui fera vivre et revivre ces trois inoubliables journées de juin 1964.

* (R. Maillet, Vice-Président national des Médillés Militaires.)

** (R. Finelle, Président honoraire du Souvenir Français.)

*** (F. Pessin, Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants.)

Bravo au Comité d'Entente des Anciens Combattants dont nous ne pouvons pas, et nous les prions de nous en excuser, féliciter personnellement tous les membres !

..

Rendons compte, pour terminer et essayer de ne rien oublier, des visites officielles, significatives les unes et les autres à des titres divers.

M. le Maire de Saint-Cloud était à Maidenhead, au mois de mai. Le drapeau européen fut remis solennellement à notre jumelle et désormais les 12 étoiles d'or sur fond bleu flotteront à chaque manifestation européenne, sur l'Hôtel de Ville de Maidenhead, comme elles flottent à Saint-Cloud en de semblables circonstances.

Invitations également à Berlin-Steglitz, en corrélation avec nos jumelages. Cette ville, liée d'amitié avec Bad Godesberg, nous fit l'honneur de donner le nom de Saint-Cloud à une allée d'un parc magnifique dont le rond-point central a été dénommé « Bad Godesberg ». M. le Maire, retenu par le Congrès des Anciens Combattants, s'était fait représenter par notre concitoyen M. Chavegrand dont on lira le récit d'autre part.

Enfin, en août, M. le Maire assistait, à Bad Godesberg, aux cérémonies du jumelage de cette ville avec sa voisine belge, la ville de Courtrai.

Nos amitiés s'étendent...

..

Inauguration d'une Allée de Saint-Cloud à Berlin-Ouest

Le maire de l'arrondissement de Steglitz, à Berlin-Ouest, avait invité les Maires de Saint-Cloud, Bad Godesberg, Maidenhead, Frascati, Brndbyerne (banlieue de Copenhague), à venir, le 21 juin dernier, dévoiler dans un grand parc de magnifiques panneaux sur lesquels figuraient les noms des futures allées destinées à perpétuer le souvenir des villes jumelées.

En raison de la réception des Anciens Combattants de Bad Godesberg, la Municipalité de Saint-Cloud n'avait pu se rendre à Berlin, et M. Chavegrand, ancien Conseiller Municipal, premier Proviseur du Lycée de Garçons de Saint-Cloud, avait été chargé de représenter notre cité.

Les festivités qui se déroulèrent pendant trois jours, comportèrent, outre le dévoilement des panneaux, une revue des troupes américaines, l'inauguration d'une belle kermesse et une représentation du « Don Juan » de Mozart.

M. Chavegrand eut l'occasion de prononcer en allemand deux allocutions où il exalta le rôle des jumelages dans l'organisation de l'entente entre les peuples. Il eut, en particulier, le plaisir de féliciter une chorale de jeunes filles qui chantèrent, dans un excellent français : « Sur le pont d'Avignon » et « La Chanson des Bourguignons ».

Toutes les « allées » sont groupées autour d'un rond-point portant le nom de Bad Godesberg. L'allée de Saint-Cloud sera, dit-on, la plus belle...

..

Enfin, nous nous en voudrions d'omettre de signaler la naissance, à Saint-Cloud, le 23 juin, du petit Olivier Sorel, fils de notre concitoyen, Claude Sorel, et de son épouse, « fille de Bad Godesberg ». Cet enfant est l'un des premiers, sinon le premier enfant du jumelage. Nous

sommes heureux d'adresser nos plus cordiales félicitations aux heureux parents.

LA CHRONIQUE DES QUARTIERS

Nous donnons ci-dessous, sous une forme un peu schématique, un aperçu des différents travaux en cours ou exécutés récemment, compte tenu d'une atténuation sensible d'activité sur les divers chantiers en raison des congés d'été.

Quartier du Centre

VOIRIE. — a) Trottoirs en basaltine rose, rue de l'Eglise, entre la rue Royale et la place de l'Eglise.

b) Revêtement tapis-sable, rue Dailly (R.N. 307) entre la rue du Calvaire (C.D. 39) et la place Clemenceau (Service des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise).

c) Revêtement tapis-sable, rue du Calvaire (C.D. 39), entre la rue Dailly et le Pont des Trois-Pierrots.

SIGNALISATION LUMINEUSE. — Pose, au carrefour avenue Pozzo-di-Borgo - rue de Crillon - rue Gounod, de feux tricolores de signalisation.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Démolition de l'ancien presbytère, dont l'emplacement sera provisoirement utilisé comme parking municipal privé, en attendant les travaux d'agrandissement de la mairie décidés par le Conseil Municipal.

Travaux en cours :

VOIRIE. — Exécution de revêtement de trottoirs en basaltine rouge place et rue du Pas-de-Saint-Cloud ; ces voies seront ultérieurement revêtues d'un tapis-sable.

P.T.T. — Passage de canalisations multitubulaires (pour desservir le plateau de Montretout, nouveau central téléphonique) : rue de l'Hospice, rue Lauer, rue Dailly et rue Gounod (jusqu'à la rue de Crillon). La remise en état (voirie et trottoirs) doit suivre immédiatement la fin de ces importants travaux.

Quartier de la Passerelle et des Coteaux

VOIRIE. — Goudronnage et réfection des trottoirs, rue du 18-Juin.

En cours :

a) Elargissement de la chaussée de l'avenue de Longchamp et exécution de revêtements des trottoirs en basaltine rouge.

b) Revêtements des trottoirs en béton émulsionné, avenue Bernard-Palissy.

Projeté :

Réfection de la rue de l'Aqueduc et de la rue de l'Yser.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Construction du Centre Social de la Passerelle (en cours).

BATIMENTS SCOLAIRES. — En cours :

a) Construction d'un préau à usage de salle de jeux au Groupe scolaire des Coteaux.

b) Installation du chauffage central à l'école maternelle (terrain Latil).

c) Construction d'une loge de gardiens.

Quartier du Val d'Or

VOIRIE.

Travaux terminés: Rue des Gate-Ceps. Redressement du tracé de la rue, reconstruction des clôtures, aménagement de squares (terrassment), parkings.

Travaux en cours:

a) Réfection provisoire du boulevard Jules-Peltier et de l'avenue André-Chevillon.

b) Aménagement en square avec escalier d'accès du talus, en limite de Suresnes.

Travaux projetés:

a) Egout avenue Alfred-Belmontet; puis réfection des trottoirs et de la chaussée.

b) Continuation du programme de réfection des trottoirs après remplacement des plantations.

Quartier de Montretout

Travaux terminés:

VOIRIE. — a) Elargissement de la chaussée, avenue du Maréchal-Foch, entre le Rond-Point Tissot et le boulevard de la République.

b) Réfection des trottoirs et de la chaussée rues Sevin-Vincent et des Tennerolles.

c) Réalisation de l'égout rue de la Porte-Jaune.

SIGNALISATION. — Pose, au carrefour boulevard de la République - rues des Tennerolles - de Montretout - Montesquiou, de feux tricolores de signalisation.

Travaux en cours:

BATIMENTS COMMUNAUX. — a) Garage municipal et Immeuble à loyer normal, rue Ernest-Tissot - avenue Foch. (Installation du garage en novembre, pour permettre la construction de la garderie).

b) Remise en état de la morgue au cimetière communal.

Travaux projetés:

VOIRIE. — Elargissement de l'avenue du Maréchal-Foch, entre le Rond-Point Tissot et le Cimetière, avec amélioration de l'éclairage public. Suppression des anciennes plantations et plantations nouvelles.

ECLAIRAGE PUBLIC. — Les marchés sont en cours de passation pour la modernisation de l'éclairage public boulevard de la République.

Etablissements de nouveaux sens uniques

L'accroissement continu de la circulation et du stationnement dans la plupart de nos voies a entraîné la mise en sens unique d'un certain nombre de celles-ci: Rue Armengaud (de la rue de Buzenval à la rue Coutureau); avenue Pozzo-di-Borgo (de la rue Coutureau à la rue de Crillon); rue Coutureau (des rues Armengaud-Pozzo-di-Borgo au boulevard de la République); rue de Montretout (de l'avenue du Maréchal-Foch au boulevard de la République); rue des Tennerolles (du boulevard de la République à la rue Pigache); rue Tahère (de la rue Pigache à la rue de Montretout).

D'autres voies seront prochainement également mises à sens unique, en particulier la rue du Bois-de-Boulogne

(de l'avenue du Maréchal-de-Lattre à la rue du Calvaire).

Ces décisions amènent, nous ne l'ignorons pas, quelques changements dans les habitudes de certains, l'obligation de faire le tour de quelques pâtés de maisons. Nous demeurons persuadés qu'il faut en arriver là si l'on veut maintenir la sécurité de la circulation et même la possibilité de circuler (tout court).

LE BEL EFFORT SPORTIF, RECREATIF ET CULTUREL DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD

Par la force des choses, dans le concert moderne, les Français s'intéressent d'une façon ou d'une autre, de près ou de loin, à la vie sportive: comme pratiquant, comme dirigeant sportif, comme supporter, comme spectateur, comme lecteur ou même, simplement, comme... téléspectateur. Il est donc normal que les autorités municipales jouent, dans ce domaine comme dans d'autres, un rôle prédominant. C'est la Municipalité qui prend des initiatives sur l'équipement sportif de la Ville et qui aide largement les sections de la Société Municipale à résoudre ses problèmes connexes et vitaux.

Chaque jeudi, chaque dimanche, depuis la rentrée scolaire, la Municipalité de Saint-Cloud offre à ses jeunes, scolaires et non scolaires, un riche éventail d'activités et de loisirs.

En voici le tableau:

I. Activités sportives.

Football:

Jeudi: entraînement au Stade du quai Carnot, de 14 h. 30 à 15 h. 30: Pupilles, Minimes; de 15 h. 30 à 17 h. 15: Cadets, Juniors; de 17 h. 30 à 20 heures: Séniors.

Dimanche: compétitions, selon les calendriers officiels de la Ligue Parisienne de Football.

Les heures de matches, les terrains, les joueurs convoqués sont régulièrement affichés sous forme de communiqués à la Mairie et au Stade.

Gymnastique:

Masculins. — Adultes: mardis et jeudis, de 20 heures à 22 heures; dimanches, de 9 heures à 12 heures. — Pupilles: jeudis, de 16 heures à 19 h. 30; samedis, de 17 heures à 19 heures.

Féminines. — Adultes: lundis et vendredis, de 20 heures à 22 heures. — Fillettes: lundis et vendredis, de 18 heures à 20 heures.

Athlétisme. — Mercredis, de 18 heures à 20 heures; dimanches, de 9 heures à 12 heures.

Judo:

Section: lundis et mercredis, de 20 heures à 22 heures.

Cours d'initiation: mercredis, de 17 h. 30 à 19 heures.

Hand-ball. — Jeudis, de 14 heures à 17 heures.

Natation. — Une section « Natation » vient d'être créée au sein de la Société municipale. La piscine du Stade

Français, à Boulogne, a été louée les mercredis soirs, à cet effet. Un conseiller technique ou un entraîneur sera engagé. Les nageurs clodoaldiens intéressés par cette discipline sont invités à se faire inscrire *d'urgence* auprès de M. Raynaud, Maire-adjoint, Président de cette section, ou à la Mairie (Bureau des Sports).

II. Activités récréatives.

Cinéma éducatif. — Une séance de cinéma d'une durée de deux heures est offerte gratuitement tous les premiers et troisièmes jeudis du mois, à nos scolaires, en la Salle des Fêtes Municipale. Les programmes, judicieusement choisis, sont récréatifs et instructifs. La première séance a eu lieu le 1^{er} octobre.

Activités du jeudi.

Avec le concours de moniteurs et monitrices compétents, la possibilité est offerte aux jeunes de 8 à 14 ans, de se retrouver chaque jeudi, de 14 heures à 17 h. 30, pour des activités éducatives attrayantes et variées, telles que: jeux en salle et en forêt; promenades à pied ou en autocar; activités d'expression (chants, danses folkloriques, mimes, marionnettes), travaux manuels (vannerie, jouets, cerfs-volants), découverte du monde, étude de la nature, enquêtes, connaissances du milieu — enfin: cinéma.

III. Activités culturelles.

La *Maison des Jeunes et de la Culture* (1, place Clemenceau) aura un Directeur nommé par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, dès le mois de novembre.

Toutes les activités suivantes seront reprises:

Foyer féminin, vannerie, bibliothèque, chorale, cours de guitare, décoration, photo, solfège, théâtre, escalade.

Comme on peut le voir, l'éventail des activités offertes est assez large. Nous pensons que chacun, suivant ses goûts ou son tempérament, peut y trouver son compte. Des organisations nouvelles ne seraient d'ailleurs pas exclues suivant les désirs qui seraient exprimés, l'intérêt général qu'ils présenteraient et les possibilités de réalisation.

NOTRE COLONIE DE VACANCES DE CHARBONNIERE

Le 5 septembre, les petits colons de Charbonnière regagnaient Saint-Cloud.

Durant ce bel été, propice aux promenades en forêt et aux activités de plein air, 160 garçons et filles de Saint-Cloud ont animé pour la dernière fois, semble-t-il, le grand château:

En juillet, 75 garçons auxquels s'étaient joints 10 jeunes de Bad Godesberg et 10 de Maidenhead;

En août, 85 filles qui recevaient à leur tour 10 jeunes compagnes anglaises de Maidenhead.

Colonie « européenne » donc, complétée par un encadrement... plus qu'euro péen, puisqu'aux monitrices françaises, allemandes, anglaises et italienne, s'était jointe une charmante Américaine du Minnesota.

Tout ce joyeux monde profita au maximum des ressources locales de distractions: visite aux apiculteurs, aux cultivateurs, aux horticulteurs; constitution d'herbiers, construction de cabanes en forêt (qui oubliera jamais celle

d'Ivanhoe !); son et lumière les beaux soirs d'été, piscine à Orléans, sans compter les traditionnelles promenades aux châteaux de la Loire...

Les fêtes des 2 et 30 août furent deux réussites.

Rompant avec la tradition bien établie d'une kermesse populaire avec stands, haut-parleurs, etc., Mademoiselle Kœgler, qui a assuré avec beaucoup d'autorité et de dévouement compétent notre colonie cette année, a voulu des fêtes plus simples, moins bruyantes, mais dont les enfants seuls seraient les héros. En dehors du buffet indispensable et de la tombola, fort appréciée... des gagnants, chants et saynètes se succédèrent sur le perron du château devant les parents, heureux de découvrir tant de talent chez leurs enfants!

Mais le rideau est tombé sur Charbonnière!

Faut-il le regretter? Comment se fait-il qu'une colonie classée parmi les plus belles de France ait pu, année après année, voir se détacher d'elle la plupart des enfants?

Une enquête révèle la désaffection générale des colonies de plaine, si belles soient-elles. On préfère la mer ou la montagne: c'est un fait devant lequel on ne peut que s'incliner.

Depuis quelques années déjà, la ville de Saint-Cloud pensait à réaliser un projet répondant aux préoccupations du jour.

Les classes de neige connaissant un essor de plus en plus grand, la ville ne pouvait rester indifférente à ce courant nouveau. Et c'est pourquoi elle a, l'an dernier, fait l'acquisition d'une propriété en Savoie, à Tamié, près d'Albertville, à 900 mètres d'altitude.

Des travaux vont être entrepris pour agrandir les bâtiments existants, de façon à recevoir, l'hiver les classes de neige, l'été 105 enfants par mois.

Devant le mince effectif de nos enfants à Charbonnière, la ville ne peut se permettre d'avoir deux colonies de vacances et il paraît naturel d'ouvrir, l'été prochain, Tamié à nos jeunes colons.

Sauront-ils, ces petits colons, s'y plaire? Nous le souhaitons vivement. Lorsqu'ils chanteront avant le coucher la berceuse de rigueur: « Doucement, doucement, doucement descend le jour... », ils oublieront que les étoiles qui brillent sur Tamié qui s'endort, brillent aussi sur un Charbonnière qui leur fut bien accueillant...

Précisons que Charbonnière reste propriété de la ville: les bâtiments, inoccupés l'hiver, sont loués, depuis deux ans, au Lycée de jeunes filles d'Orléans qui y a installé son internat.

BIENTOT

VERRONS-NOUS DES INSTALLATIONS SPORTIVES DANS LE PARC DE SAINT-CLOUD

A la suite de contacts pris entre les services du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et ceux du Ministère des Affaires Culturelles, M. Le Garlantezec, Architecte en Chef des Bâtiments civils et Palais nationaux, a reçu au début de l'année la mission de préparer le plan des installations sportives que nous n'avons cessé de réclamer pour tous les sportifs aussi bien que pour les élèves des écoles et lycées de Saint-Cloud et communes limitrophes.

Bien que nous ayons demandé à être informés des travaux projetés et que nous n'ayons reçu que peu de précisions, nous croyons savoir que ce plan serait fort avancé. Nul doute que le programme du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports qui comporterait deux terrains de grands jeux d'au moins 100 × 60 m avec toutes les annexes nécessaires pour les sports athlétiques, deux terrains de dimensions moitié moindres outillés pour les petits jeux d'équipes et l'éducation physique, enfin plusieurs terrains de basket-ball et de tennis, ne soit réalisé.

Nous nous réjouissons de voir nos efforts couronnés de succès et sommes tout prêts à assurer de notre gratitude tous ceux qui, peut-être lassés de notre persévérance, donnent enfin satisfaction à notre jeunesse. En effet, il faut rappeler que depuis quinze ans, la Municipalité n'a cessé de réclamer l'affectation aux sports du « Carré Saint-Jean », terrain en friche, mal entretenu, qui dépare le Parc de Saint-Cloud. Ce projet est bien dans la ligne de la Commission « Loisirs Plein Air » formée par notre ancien concitoyen Maurice Herzog, et dont l'un des animateurs est notre ami l'explorateur Paul-Emile Victor. Nous pensons qu'il devrait voir le jour avant l'été prochain.

VERS L'APLANISSEMENT DE SAINT-CLOUD ?...

Nous n'irons peut-être pas jusque-là, qu'on se rassure... Nos charmants coteaux ne vont pas se précipiter vers le fleuve et aucun cataclysme, prévu du moins, ne nous menace de ce nivellement qui serait, au demeurant, fort dommageable. Mais, plus sérieusement, il est pourtant question d'étudier en toute objectivité la possibilité d'installer ici et là, un ou plusieurs « escalators » qui permettraient de changer de niveau sans fatigue et, par paliers successifs, à partir de la Place Clemenceau, de gagner le « plateau » de Montretout. N'allons pas trop vite...

Mais les membres de la Municipalité ont eu un entretien avec Monsieur le Directeur général de la R.A.T.P. au sujet des transports urbains dans Saint-Cloud et une suggestion a été retenue en effet: celle de l'établissement d'escaliers mécaniques destinés à pallier les difficultés d'accès entre le bas de Saint-Cloud et Montretout.

Il est envisagé de profiter des travaux de rénovation urbaine pour réaliser de tels escaliers: rue Royale, partie basse; rue Lauer, à l'occasion de la construction d'un passage souterrain sous la rue Dailly; rue Coutureau, où l'escalier actuel doit être rénové et transformé en partie.

Si, comme nous l'espérons, ces premières installations donnent satisfaction, d'autres suivront et aura cessée pour les personnes âgées ou fatiguées l'appréhension qu'elles avaient de gravir nos rues en pente.

LES PERIMETRES SCOLAIRES

A chaque rentrée, nous recevons de parents des demandes de dérogation pour que leurs enfants soient admis en classe hors du périmètre scolaire fixé.

Nous voudrions expliquer à nos lecteurs que ces périmètres ont été établis par accord avec Monsieur l'Inspe-

teur Primaire d'Académie, la Commission de l'Enseignement et les Directeurs d'Ecole. Le but est d'équilibrer les effectifs de nos groupes scolaires pour assurer à nos enfants des classes normales et, partant, un enseignement judicieux.

En principe, sauf cas sociaux très graves, il n'est pas accordé de dérogation à cette règle: ce serait un précédent qui entraînerait d'autres demandes.

Nous demandons qu'on veuille bien respecter les décisions prises en commun pour le bien de tous.

REORGANISATION DE LA REGION PARISIENNE

La région parisienne qui est une réalité historique et économique, n'avait pu trouver son expression cohérente sur le plan administratif.

L'interdépendance économique, industrielle et commerciale de cette vaste agglomération impliquait depuis fort longtemps une conception administrative dans un cadre plus vaste que celui du département.

Cet impératif était apparu dès 1932 avec la loi d'urbanisme du 14 mai incorporant dans la région parisienne le département de la Seine et les communes de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne comprises dans un rayon de 35 km autour de Paris ainsi que 5 cantons de l'Oise. Les lois d'urbanisme du 28 août 1941 et du 15 juin 1943 y firent entrer toutes les communes de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne.

Voici les caractéristiques les plus frappantes de :

La Région Parisienne

(Article 48 du Code de l'Urbanisme 1962.)

- Territoire : 13.000 km².
- Population : 8.550.000 habitants.
- Densité : 658 habitants au km².
- Organisation administrative : 1.388 communes, 177 cantons.
- Départements : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, plus 5 cantons du sud de l'Oise.

L'Agglomération Parisienne

- Territoire : 1.200 km².
- 214 communes.
- Population : 7.400.000 habitants.
- Densité : 6.000 habitants au km².

Paris

- Superficie : 87 km².
- Population : 2.800.000 habitants.
- Densité : 32.000 habitants au km².

Du District de la Région Parisienne

- Territoire : 12.100 km².
- Départements : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.
- Population : 8.500.000 habitants.
- Densité : 705 habitants au km².
- Organisation administrative : 1.305 communes, 172 cantons.

N.B. — Les chiffres ci-dessus sont tirés de sources très diverses; notamment de l'I.N.S.E.E., des revues « Entreprise » et des bulletins officiels du District de la Région de Paris.

Le principe d'une réforme administrative était acquis. La routine et l'improvisation avaient fait leur temps. La chose publique demande à être gérée avec un esprit réaliste, avec précision et objectivité. Personne ne peut donc contester la nécessité d'apporter des modifications importantes aux structures de cette région.

Dès le 4 février 1959, un fait nouveau, fixé par voie d'autorité, avait tenté, en créant le District de Paris (effectif le 2 août 1961), de régler avec cet organisme le grave problème de la région parisienne.

Cependant le « District », qui est un organe d'étude, de réalisation, d'impulsion et de coordination, n'a pas pour but de rapprocher l'Administration des administrés. Aussi, pour faciliter l'administration du département de Seine-et-Oise, le plus peuplé de France après celui de la Seine, on avait créé, en mai 1963, quatre nouvelles sous-préfectures, celles de Saint-Germain-en-Laye, Palaiseau, Le Raincy et Montmorency. Pourtant le Gouvernement, insatisfait de cette expérience, abandonna l'esprit de cette option, tout en maintenant la réalisation, et décida de présenter un projet constituant un nouveau découpage, créant 8 départements, la Ville de PARIS étant à la fois ville et département.

Dès ce moment, il suit une procédure assez arbitraire. En effet, le législateur a été appelé à ratifier une disposition visant à annuler rétroactivement l'article 50 de la loi du 10 août 1871 et l'alinéa 3 de l'article 1^{er} de l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui prévoient la consultation obligatoire, pour avis, des corps intermédiaires (Conseils généraux) pour toute modification territoriale des départements.

Il n'est pas moins vrai que la loi 64.707 du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la Région parisienne a été adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat, promulguée par le Président de la République et publiée au Journal Officiel n° 162, du 12 juillet 1964.

Nous pensons que, dans un souci d'innover, dans un besoin d'efficacité à brève échéance, il a voulu éviter les controverses, les interminables navettes, qu'il a cherché de bonne foi, en dehors de toutes préoccupations de personnes ou d'étiquettes politiques, la solution la plus conforme aux intérêts de cette région.

Une autre méthode pouvait être moins brutale, moins autoritaire et tout aussi novatrice : elle aurait consisté à étudier, analyser, préparer patiemment dans le temps les remèdes adéquats à des maux profonds, nombreux et déjà chroniques, afin de donner à cette entité administrative un équilibre stable, nécessaire à ses problèmes économiques et sociaux dont dépend réellement l'essor de cette région et une juste part entre l'autorité et la démocratie indispensables l'une et l'autre.

Cette loi, dans son article 1^{er}, stipule : « La région parisienne est composée de la Ville de Paris et des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de l'Essonne, des Yvelines, du Val-d'Oise et du département de Seine-et-Marne. Les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise sont supprimés ».

Pour l'information et la documentation de nos administrés, nous avons relevé les communes qui constituent le nouveau département des Hauts-de-Seine. Ce département comprend, sur le territoire de la Seine, les cantons allant de ceux d'Asnières et de Colombes, jusqu'à celui de Sceaux; et, sur le territoire de la Seine-et-Oise, les cantons de Meudon, Sèvres, Saint-Cloud et Rueil-Malmaison.

Il aura une population de 1.395.992 habitants (recensement de 1962) et comprendra les 36 villes suivantes, dont le nombre d'habitants est de :

— Antony	46.823
— Asnières	82.201
— Bagneux	38.159
— Bois-Colombes	29.985
— Boulogne-Billancourt	107.074
— Bourg-la-Reine	17.908
— Chatenay-Malabry	24.985
— Châtillon	20.934
— Chaville	16.920
— Clamart	48.290
— Clichy	56.495
— Colombes	77.090
— Courbevoie	59.941
— Fontenay-aux-Roses	20.405
— Garches	13.676
— La Garenne-Colombes	27.560
— Gennevilliers	42.611
— Issy-les-Moulineaux	53.298
— Levallois-Perret	61.962
— Malakoff	36.697
— Marnes-la-Coquette	1.660
— Meudon	35.824
— Montrouge	45.324
— Nanterre	83.528
— Neuilly-sur-Seine	73.181

— Le Plessis-Robinson	18.489
— Puteaux	39.687
— Rueil-Malmaison	56.024
— SAINT-CLOUD	26.746
— Sceaux	19.527
— Sèvres	20.292
— Suresnes	40.151
— Vanves	25.975
— Vaucresson	6.763
— Ville-d'Avray	6.027
— Villeneuve-la-Garenne	13.780

Particularités d'ordre administratif concernant notre département

Après le décret n° 64.150 du 14 mars 1964 et l'Instruction Générale du 26 mars qui portaient une réorganisation profonde de l'administration départementale par une redistribution des tâches entre les préfectures et les directions départementales des ministères (sauf pour les services fiscaux, les services académiques et l'inspection du travail), et innovaient en faisant du Préfet le représentant direct de chacun des ministères dans le département, il nous faut préciser certaines particularités contenues dans la loi de Réorganisation de notre Région.

Exercices des Pouvoirs de Police. — Le Préfet de Police exercera dans ce département certains pouvoirs et attributions qu'il détient de la loi du 10 juin 1853, Art. 1^{er}, et maintenus par la loi du 12 juillet 1964.

Quels sont exactement ces pouvoirs? Ce sont des prérogatives en matière de police générale et judiciaire :

— il aura soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique et de maintenir le bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes;

— il assure la police des foires et marchés et autres lieux publics, la police des inhumations et exhumations, ainsi que l'inspection sur la fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids et à la mesure et la salubrité des comestibles exposés à la vente.

Dans notre commune, le Maire exercera les pouvoirs et attributions qui lui sont conférés par l'article 111 du Code de l'administration communale.

C'est-à-dire que, sous la surveillance du Préfet de Police, il sera chargé de tout ce qui concerne la petite voirie, la liberté et la sûreté de la voie publique, l'établissement, l'entretien et la conservation des édifices communaux, cimetières, promenades, places, rues et voies publiques ne dépendant pas de la grande voirie, l'éclairage, le balayage, les arrosages, la solidité et la salubrité des constructions privées, les secours aux noyés, la fixation des mercuriales, l'établissement et la répartition des fontaines, aqueducs, pompes et égouts, les adjudications, marchés et baux.

Le préfet de police est chargé du secours et de la défense contre l'incendie dans notre département.

La formation dans les écoles normales, des instituteurs et institutrices nécessaires aux établissements scolaires des nouvelles collectivités de la région parisienne, sera organisée dans des établissements interdépartementaux.

Des décrets, pris en Conseil d'Etat, détermineront les conditions d'application de la présente loi. Ils fixeront notamment les dates d'entrée en vigueur de ses dispositions, dates qui ne pourront être postérieures au 1^{er} janvier 1968.

Nous pouvons ajouter que les chefs-lieux des départements créés, qui devaient être fixés par décret en Conseil d'Etat, viennent d'être choisis. En voici la liste :

- Département des HAUTS-DE-SEINE : Quartier de LA DEFENSE (Puteaux);
- Département de la SEINE-SAINT-DENIS : LA COURNEUVE;
- Département du VAL-DE-MARNE : CRETEIL;
- Département de l'ESSONNE : CORBEIL;
- Département des YVELINES : VERSAILLES;
- Département du VAL-D'OISE : PONTOISE.

Quant à la Ville de PARIS, elle constituera un département à elle seule et conservera sa préfecture actuelle.

**

Nous espérons que, pendant la gestation de ces dispositions officielles et leur mise en place concrète, nos communes ne subiront pas

de relâchement de la part des grands services départementaux de leurs préfectures d'origine. Nous prendrions alors un retard qu'il serait très difficile de rattraper.

Que chacun sache que nous ferons tout pour ne pas trop laisser souffrir nos administrés de cette longue période de transition.

CARNET DE DEUIL

La grande presse et la radio ont mentionné le décès accidentel de

M. Bernard OULMONT

survenu en mer le 5 juillet dernier, près de la côte méditerranéenne, entre Cannes et Saint-Raphaël.

Ingénieur agronome, âgé de 40 ans, père de 7 enfants, ayant gardé de Saint-Cloud ses plus beaux souvenirs de jeunesse, le disparu était le fils de notre concitoyen bien connu, M. Charles OULMONT, Ecrivain, conférencier, poète et musicien récemment élu au Comité Directeur de la Société des Gens de Lettres.

Nous le prions d'agréer nos condoléances attristées.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

ORDRE NATIONAL DU MERITE

(Décret du 24 juin 1964)

Grand-Officier:

M. DEMANGE Paul, Préfet de Seine-et-Oise.

MEDAILLE DE LA FRANCE LIBEREE

(Arrêté du 27 juillet 1964)

M. GEORGES Gaston, Saint-Cloud.

ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES

(Décret du 7 juillet 1964)

Commandeur:

M. ROBERT Auguste, Inspecteur général des Centres de vacances, Saint-Cloud.

(Décret du 2 juillet 1964)

Officiers:

M. PRIMEL Louis, Professeur de lycée à Saint-Cloud.

Mlle ROSES Andrée, Professeur d'éducation musicale au lycée de Saint-Cloud.

M. ROUGET Jean, Directeur de collège à Saint-Cloud.

Chevaliers:

M. BAICHE Marcel, Professeur de lycée à St-Cloud.

Mlle GIRARD Marguerite, Professeur de lycée à Saint-Cloud.

Mme le docteur KERN née UNGAR Fanny, médecin de secteur des services médicaux et sociaux à Saint-Cloud.

Mme PISSOT née CREVEL Yvonne, Institutrice à Saint-Cloud.

MEDAILLE D'HONNEUR DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE

(Arrêté du 27 avril 1964)

Médaille d'Argent:

Mme BIDAULT Marie-Françoise, Aide-soignante à l'hôpital de Saint-Cloud.

M. JEANJEAN René, Infirmier à l'hôpital de Saint-Cloud.

Mlle LEUILLET Angèle, Infirmière à l'hôpital de Saint-Cloud.

Mlle MARIE Marcelle, Ouvrière professionnelle à l'hôpital de Saint-Cloud.

Mme TURMINE Renée, Aide-soignante à l'hôpital de Saint-Cloud.

Mlle VERWAERDRE Marie-Rose, Infirmière à l'hôpital de Saint-Cloud.

ORDRE DU MERITE AGRICOLE

(Arrêté du 13 août 1964)

Commandeur:

M. CHAUMIER Pierre Marie Louis, Secrétaire général de la Société nationale d'horticulture de France, Président du comité des jurys des Floralies de Paris, 1959-1964, Saint-Cloud.

Chevalier:

M. BARDI DE FOURTOU Ceyrac Louis, Technicien du machinisme agricole, à Saint-Cloud.

Nos félicitations aux nouveaux promus ou décorés.

LES TRAVAUX DE LA S.N.C.F.

Nous nous sommes faits l'écho auprès de la S.N.C.F. des nombreuses plaintes des riverains de la voie ferrée. Ceux-ci seront certainement intéressés de savoir pour quelles raisons ils ont ainsi souffert quelque peu. On lira ci-dessous les explications que la S.N.C.F. nous donne et dont nous la remercions. Nous sommes heureux de constater qu'elle est à la pointe du combat pour l'Europe puisqu'elle fait des travaux pour que les voitures du gabarit international puissent passer partout!

**

La S.N.C.F. regrette d'avoir troublé le sommeil des riverains de la ligne Paris à Versailles, depuis une année, avec les bruits de ses chantiers: avertisseurs, sifflets, trompettes, compresseurs, engins, etc.

Ces chantiers étaient nécessités pour la réalisation des travaux suivants:

— Comblement des carrières sous le tunnel de Montretout;

— Report en gare de la commande de bifurcation du parc, près la grille d'Orléans;

— Mise au gabarit international des voies pour permettre la circulation de tous les types de wagons: ces derniers travaux comprenaient des ripages de voies, le rescindement des quais et de la voûte du tunnel.

Il ne reste plus qu'à exécuter le renouvellement du ballast sous le tunnel. Travail prévu pour octobre: durée environ un mois: ce dernier chantier sera organisé avec le maximum de soins pour réduire les bruits.

RECENSEMENT DE LA CLASSE 1967

(Jeunes Gens nés en 1947)

Il est rappelé que tous les jeunes gens nés dans le courant de l'année 1947 doivent se présenter à la mairie de leur domicile légal, munis du livret de famille de

leurs parents, pour se faire inscrire sur les tableaux de recensement de la classe 1967.

Les parents ou tuteurs des jeunes gens absents de leur domicile, ainsi que ceux des engagés volontaires ou des inscrits maritimes, doivent également se rendre à la mairie de leur domicile pour y faire recenser leur fils ou pupille.

L'attention des intéressés est particulièrement appelée sur la date de clôture du recensement, irrévocablement fixée au 30 novembre 1964. Aucune demande d'inscription ne sera acceptée après cette date. Les retardataires devront alors attendre le recensement de la classe 1968.

Les jeunes gens atteints d'infirmités ou de maladies pouvant les rendre inaptes au service militaire devront produire, pour le 15 février 1965 au plus tard, un certificat médical.

SERVICE AMBULANCIER

Nous rappelons que le service ambulancier est assuré dans la commune par la Société Nationale des Ambulances Automobiles dont le siège est à Paris 6^e, 8, rue Danton. Le numéro normal d'appel téléphonique est : RENAN 09-82. Mais si, pour une raison quelconque, cet appel n'aboutissait pas, on pourrait appeler également l'un des numéros suivants : DAN 75-00 et 75-01, DAN 43-45 et 43-46, DAN 15-07, ODEon 70-99.

ECHANGE DE LOGEMENTS

N° 136. — *Echangerait*: 2 pièces, cuisine, entrée, W.C., cave (sans ascenseur), loyer trimestriel: 129,00, avec charges de 38,00 environ,

Contre: 2 ou 3 pièces, cuisine, entrée, W.C., salle de bains, cave, dans banlieue ou environs, loyer mensuel: 150,00 à 200,00.

S'adresser: M. et Mme Jeanne Christian, 19, rue des Bas à Asnières (Seine).

N° 137. — *Echangerait*: Bel appartement tout confort, 2^e étage, 2 grandes chambres, belle salle de séjour, cuisine, salle de bains, W.C., grande cave,

Contre: identique avec une chambre de plus, parc et bac à sable pour les enfants. Loyer: 10.000 F par an.

S'adresser: M. Masdoua, 29, pavé des Gardes, Chaville (Seine-et-Oise).

OFFRES D'EMPLOIS

Nous signalons que quelques places de *cantonniers* sont vacantes dans nos services.

Limite d'âge: titulaires, 35 ans; auxiliaires, 65 ans.

Traitement: titulaires, 568,49 F par mois; auxiliaires, 551,59 F par mois.

S'adresser aux Services techniques de la Mairie.

COURS MENAGERS organisés au Centre Culturel 14, rue des Ecoles

Ces cours sont repris depuis le lundi 21 septembre, à 14 heures.

Ils ont lieu les mercredis, à 14 et à 17 heures, les jeudis à 9 heures.

Une permanence pour dépannage aura lieu comme de coutume. Le jour en sera fixé sous peu: se renseigner aux cours réguliers.

Comme l'an dernier, la Croix-Rouge veut bien assurer la garde des jeunes enfants dont les mamans désireraient suivre les cours.

La distribution des prix et l'exposition des travaux des élèves auront lieu le 24 octobre.

VACANCES... ET RAVITAILLEMENT !

De divers côtés, on s'est plaint, au cours de ces dernières vacances, qu'il était parfois difficile, spécialement au mois d'août, aux personnes présentes alors à SAINT-CLOUD, de se ravitailler dans leur quartier en denrées fraîches de première nécessité.

Sans doute ne faudrait-il pas généraliser ces doléances en les appliquant indistinctement à toute la commune: nous savons qu'ici ou là, soit hasard, soit entente, on trouvait en tout temps un crémier, un épicier, un charcutier ouvert, sans devoir courir au loin. Mais il est certain que les difficultés signalées plus haut sont localement réelles et bien regrettables. Elles apportent une gêne importante à des personnes qui travaillent à cette époque et n'ont pas le temps d'aller à l'autre bout de la commune; également aux personnes âgées se déplaçant avec peine.

Nous n'ignorons pas non plus les difficultés que présente l'organisation du « roulement » pendant les congés ni les raisons très valables que tels ou telles peuvent avoir de tenir à fermer à un moment plutôt qu'à un autre.

Néanmoins, nous pensons que les commerçants de Saint-Cloud ont assez le sens de l'importante mission sociale qui est la leur, et aussi suffisamment le respect de leurs clients, pour faire l'effort souhaité et assurer par roulement l'ouverture, en toute saison, dans chaque quartier, des commerces vitaux.

Nous serions très heureux, cette entente réalisée, de publier ici même, en juin 1965, la nomenclature et les périodes, quartier par quartier, des commerçants qui seront ouverts. Cette publication est légale et obligatoire en ce qui concerne les boulangeries; elle serait certainement très appréciée de la population pour d'autres fournisseurs. Nous croyons pouvoir, dès maintenant, les remercier d'une bonne volonté dont nous ne doutons pas.

CAISSE PRIMAIRE CENTRALE DE SECURITE SOCIALE DE LA R. P.

Prévention générale. - Séances d'Examens de santé
La Caisse Primaire Centrale de Sécurité Sociale organise, au Dispensaire P.M.I. départemental, 103, rue de Paris, à Boulogne, des séances d'examen de santé gratuites pour les assurés sociaux de Saint-Cloud et leur famille.

Ces séances auront lieu, à partir du 25 septembre, les vendredis et samedis de chaque semaine, de 17 à 19h. 30, les samedis, de 14 h. à 16 h. 30 et cela jusqu'au 19 décembre.

Ces visites comportent: un examen clinique général; une radioscopie; des actes de laboratoire, avec, si besoin est, recours à des spécialistes qualifiés.

Elles sont exclusives de toute thérapeutique, l'intéressé ayant la

possibilité de transmettre à son médecin traitant habituel, le bilan de santé qui lui aura été communiqué.

Les assurés nés en 1904, 1914, 1924, 1934 et 1941 seront convoqués systématiquement en 1964; ceux nés en 1905, 1915, 1925, 1935 et 1942 le seront en 1965. Nous les invitons instamment à répondre à cette convocation et à y conduire leur famille.

L'an dernier, sur 60.000 assurés visités :

168 cas de tuberculose, 71 de cancer, 1.930 d'hypertension, 1.210 de maladie de cœur ou des vaisseaux, etc., jusque-là ignorés, ont été dépistés. Or, la guérison est d'autant plus certaine que le diagnostic est plus précoce.

Nous vous signalons, qu'en dehors des convocations régulières indiquées ci-dessus, toute personne qui le désire peut se faire inscrire.

Pour tous renseignements ou inscriptions, écrire en franchise postale au SERVICE DES EXAMENS DE SANTE, 5, rue de la Durance, PARIS-XII^e.

ABRIS ANTI-ATOMIQUES ?...

D'importants travaux ont été commencés au cours de l'été et sont encore en chantier, apportant une gêne considérable à la circulation des automobiles et des piétons.

Réalisé par l'Administration des P.T.T. pour la mise sous gaine de câbles téléphoniques à 3 m 50 de profondeur, cet enfouissement dans un bloc bétonné est une sage précaution contre les dangers que pourrait faire courir aux installations de télécommunications l'éventualité d'une guerre où les engins atomiques seraient utilisés. Sage mesure! mais ne serait-il pas encore beaucoup plus sage de songer à la protection des personnes? A voir le soin très louable ainsi pris à grands frais, les pionniers de la protection civile qui n'obtiennent pas (faute de crédits) que leurs soucis humanitaires soient pris en considération, se réjouissent: quand les câbles de liaison auront ainsi été sauvegardés, sans doute pensera-t-on aussi à ceux qui, éventuellement, auraient à les utiliser et se mettra-t-on sérieusement à considérer l'urgence de créer des abris atomiques pour civils, abris qui existent déjà dans nombre de pays...

Activités des Associations

LES AMIS DE SAINT-CLOUD

L'Association des Amis de Saint-Cloud et la Société parisienne L'Art pour tous vous convient :

1° A la Conférence de Maître Gabriel Olivier, Avocat à la Cour : « Le coup d'état du 18 brumaire » : le dimanche 18 octobre 1964, à 15 heures, Salle de l'Ecole Normale Supérieure (à l'entrée du Parc, en haut de l'avenue du Palais).

Cette Conférence sera suivie d'une visite au Musée d'histoire locale, à la Mairie.

2° A la causerie de Charles Oulmont, Docteur en Sorbonne : « Maurice Ravel clodoaldien » : le dimanche 8 novembre 1964, vers 11 heures (à l'issue de l'Assemblée Générale de l'Association fixée à 10 heures) : au Centre Culturel, 14, rue des Ecoles, Salle Charles-Gounod).

L'annonce de ces manifestations nous est une occasion de rappeler à nos concitoyens l'existence de cette Association des Amis de Saint-Cloud, groupement très actif auquel devraient apporter leur soutien et leur encouragement tous ceux qu'intéressent l'histoire locale et la vie de leur petite cité dans le passé, le présent... et l'avenir.

Il suffit de s'inscrire, de verser une cotisation minime : en échange de quoi, on est tenu au courant des activités de l'Association et l'on reçoit, quatre fois par an, un très remarquable Bulletin, riche de documentation, parfaitement rédigé, édité et illustré.

S'adresser au Siège, à la Mairie, 3^e Bureau.

C.C.P. PARIS 9.649-60.

CERCLE « LA TOUR, PRENDS GARDE ! »

La coupe d'échecs de Saint-Cloud fut, cette année, très disputée parmi une trentaine de participants.

Le vainqueur de l'année dernière, M. Mauger dut lutter jusqu'à la dernière ronde pour, à nouveau, gagner la finale devant M. Balesdent.

Monsieur le Maire a procédé à la remise de la Coupe 1964 et des différents prix, rehaussant ainsi par sa présence effective cette belle manifestation, chaude et sympathique.

Le Cercle reprend ses réunions tous les samedis, à partir de 15 h., 1, rue du Pierrier où une salle accueillante est mise à la disposition de tous les Clodoaldiens, cordialement invités et attendus.

DECLARATION D'ASSOCIATION

(Loi de 1901)

Association de Sauvegarde du Parc de Béarn, déclarée à la Préfecture de Seine-et-Oise, le 6 juillet 1964.

Buts : Sauvegarder les espaces verts du Parc de Béarn et conserver au quartier qui l'entoure son caractère résidentiel; veiller à l'application des mesures d'urbanisme réglementaires; défendre ces buts auprès des pouvoirs publics; exercer toutes actions utiles.

Siège social : 27, rue du Calvaire à Saint-Cloud.

RESPECTEZ LES LIMITES DES PARKINGS

Tous les efforts des Services techniques pour rationaliser le stationnement risquent de rester vains si les usagers ne respectent pas scrupuleusement les limites blanches tracées à même le sol. En effet, en maints endroits, des sections de parkings ne peuvent admettre que des petites voitures, tandis que les plus grosses trouvent place ailleurs: dépasser les lignes, c'est gêner gravement la circulation générale!... Une fois de plus, le bon ordre et le bien commun découlent de la bonne volonté de tous!

ZONE BLEUE

On trouvera en encart dans le présent numéro, l'arrêté de Monsieur le Maire de Saint-Cloud en date du 25 septembre 1964, instaurant une ZONE BLEUE dans le Quartier des Coteaux.

Cet arrêté prendra effet à compter du 15 octobre. Pendant une période d'adaptation d'une quinzaine de jours, les services de police useront plutôt de l'avertissement que de la contravention à l'égard des contrevenants. Les automobilistes voudront certainement se soumettre de bonne grâce à cette décision prise pour le bien général à la suite des nombreuses demandes reçues à ce sujet.

COMMUNIQUE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE TRANSFUSION SANGUINE

La récente collecte de sang organisée en notre commune, avec l'appui des services municipaux, par les soins du centre de transfusion sanguine de Versailles, a rencontré un accueil généreux auprès de la population. 382 donneurs se sont présentés au cours de ces trois journées, contre 315 précédemment, sans oublier 180 flacons recueillis au Poste mensuel.

Il est très heureux que les habitants de Saint-Cloud fassent preuve d'altruisme en cette matière, la plus belle qui se puisse voir : donner de son sang pour sauver des vies humaines ! Les besoins sur ce point sont en constante augmentation. Nous sommes heureux de féliciter et de remercier nos concitoyens, nous souhaitons que leur effort s'amplifie encore et que tant d'autres qui pourraient le faire sans danger mais s'y refusent par pusillanimité ou égoïsme, s'y décident à leur tour : qui d'entre nous peut être sûr de ne pas en avoir besoin personnellement ou pour les siens, un jour ou l'autre, ce soir-même peut-être ?

LUTTE CONTRE LE BRUIT EN SEINE-ET-OISE

Savez-vous comment, aux U.S.A., une grande compagnie de navigation aérienne évaluait l'intensité du bruit provoqué par les décollages de ses avions ? Simplement au nombre de plaintes adressées par les riverains à la Direction.

Mais un jour ceux-ci, excédés par le vacarme, manifestèrent leur mécontentement en envahissant l'aérodrome avec leurs voitures.

Ce fut à partir de ce jour que l'on commença à envisager comme une nécessité l'étude des dispositifs permettant de diminuer le bruit au sol des avions. Ce n'est pas dans des vaines polémiques que se solutionne ce genre de problème, mais dans les bureaux d'études et les laboratoires d'engins motorisés.

Le Comité de Seine-et-Oise, créé sous l'égide de la Ligue Française contre le Bruit cherche à diffuser son action en suscitant dans chaque localité un groupement de défense.

Toute personne désirant prendre quelques responsabilités dans ce mouvement peut s'adresser au : COMITE DE SEINE-ET-OISE de la Ligue Française contre le Bruit, 30, route de Rocquencourt, La Celle-Saint-Cloud. - Tél. 970-28-81.

Comptes rendus analytiques des séances du Conseil Municipal

*Publiés en application des dispositions
de l'article 32 du Code Municipal.*

SEANCE DU 25 JUIN 1964

L'an mil neuf cent soixante-quatre, le jeudi vingt-cinq juin à vingt-et-une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-CLOUD, se sont réunis, sous la présidence de M. Francis CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents :

MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, COUTUREAU, de PLINVAL, LARIQUE, PETIT, MAILLET, Mme CHOISET, MM. GUILLAUME, LEMONNIER, A. COLIN, SCHMITT, DELAHAYE, HARDOUIN.

Absents excusés :

MM. CLEMENT, RAVASSE, MARIN, GIRAUD, PLEAU, Mmes DESAUBLIAUX, LORRAIN.

Absents :

MM. E. COLLAIN, BOURGUES.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. CLEMENT a donné pouvoir à M. LEMONNIER,

M. RAVASSE a donné pouvoir à M. PETIT,

M. MARIN a donné pouvoir à M. DELAHAYE,

M. GIRAUD a donné pouvoir à M. MONSEL,

M. PLEAU a donné pouvoir à M. COLIN,

Mme DESAUBLIAUX a donné pouvoir à M. LARIQUE,

Mme LORRAIN a donné pouvoir à M. CHAVETON.

**

M. Pierre MAILLET est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 1964 est adopté à l'unanimité sans observation.

Puis, passant à l'ordre du jour,

Le Conseil, à l'unanimité,

1° Adopte les nouveaux taux de rémunération dues aux instituteurs pour travaux effectués à la demande de la Commune;

2° Approuve les nouvelles échelles indiciaires d'emplois de direction et d'encadrement des services municipaux (arrêtés ministériels des 14 mars et 28 mai 1964);

3° Autorise le reversement d'honoraires médicaux pour consultations de P.M.I., année 1963;

4° Autorise l'inscription en recettes et en dépenses des fonds provenant de la location d'un terrain à la Société I.L.N. « RESIDENCES », chargée de la construction de logements avenue Foch et Rond-Point Tissot;

5° Autorise l'emploi d'une somme de 54.478,42 F pour participation de la Ville de Paris à l'exécution des travaux de mise en caniveau d'une canalisation d'égout rue de la Porte-Jaune;

6° Autorise l'inscription en recettes et en dépenses de l'emprunt de 300.000 F contracté pour l'acquisition et l'aménagement d'une propriété en SAVOIE;

7° Autorise le Maire à contracter un emprunt complémentaire de 250.000 F pour travaux d'agrandissement des bâtiments de la propriété de TAMIE (Savoie);

8° Accepte une indemnité pour dommage causé au patrimoine;

9° Autorise diverses ouvertures de crédit au titre des exercices 1963 et 1964;

10° Autorise le Maire à signer un avenant à la convention passée avec le département de la Seine pour frais de curage de chambres à sable;

11° a) Prend acte du projet de convention à intervenir entre les promoteurs réalisateurs d'une première tranche de rénovation urbaine. Toutefois, le principe du forfait a été admis par 21 voix contre 1, celle de M. LEMONNIER et 2 abstentions, celles de MM. PLINVAL et RAVASSE, l'ensemble de la convention ayant été adopté par 22 voix contre deux abstentions, celles de MM. de PLINVAL et RAVASSE;

Et, à l'unanimité,

Adopte le vœu suivant présenté par M. LEMONNIER :

« Considérant que cette réalisation aboutit à la restauration d'une zone privée de multiples commerces et dont l'esthétique a été détruite par la réalisation d'une autoroute d'intérêt national;

« Considérant que la création d'emplois tertiaires est d'un intérêt majeur pour la population croissante de la zone d'habitation incluant la ville et le canton de SAINT-CLOUD, en raison notamment du déplacement de multiples entreprises au profit de constructions à usage d'habitation (K.L.G. et autres);

« Considérant que ce projet de bureaux assorti de la réalisation de parkings, tendra à fixer la main-d'œuvre régionale et à réduire le trafic en direction de PARIS;

« Qu'il s'agit en conséquence d'une opération de décentralisation à l'intérieur de la région parisienne;

« Emet le vœu que la taxe de 200 F soit ramenée au même titre que pour les autres réalisations de la Défense, de Maine-Montparnasse et de Sarcelles au taux de 100 F;

b) Autorise le Maire à signer une convention avec les promoteurs d'une réalisation immobilière (parc de Béarn), M. LEMON-

NIER déclarant s'associer à la réserve présentée par M. CLEMENT en Commission des Finances, concernant la partie Ouest du terrain qui devra être cédée à l'Administration des Ponts-et-Chaussées, la ville s'engageant seulement à faire l'entretien de la plantation;

c) Autorise le Maire à signer une convention avec les promoteurs d'une réalisation immobilière rue du Mont-Valérien, prévoyant l'abandon gratuit, au profit de la ville, d'un parking couvert;

M. MAILLET, Mme CHOISET et M. SCHMITT demandent que des mesures soient prises pour que ce parking public ne puisse être occupé en permanence par les propriétaires de la réalisation immobilière;

12° Autorise l'installation du chauffage central dans les classes préfabriquées du groupe scolaire des Coteaux ainsi que la construction d'une salle de jeux par transformation d'un préau et celle d'un logement de gardien, en éléments préfabriqués;

Mme CHOISET émet une réserve concernant l'isolation thermique;

13° Autorise le Maire à contracter un emprunt de 250.000 F pour le financement des travaux d'agrandissement de la mairie (1^{re} tranche);

14° Autorise la construction d'un nouvel ossuaire au cimetière communal;

15° Par 19 voix contre 2, celles de M. LARIQUE et de Mme CHOISET, et 3 abstentions, celles de MM. COUTUREAU, MAILLET et SCHMITT,

Autorise le Maire à renouveler et à étendre le contrat de mise en concession des cantines scolaires, étant entendu que la ville se réservera le droit de dénoncer trimestriellement la convention conclue pour l'année scolaire 1964-1965 et que le concessionnaire consultera les commerçants de SAINT-CLOUD pour les fournitures de denrées;

A l'unanimité,

16° Autorise le Maire à présenter une demande de subvention complémentaire pour la construction de la nouvelle école maternelle du Val-d'Or;

17° Accorde une subvention exceptionnelle à l'Association des Déportées et Internés Résistants et Patriotes;

18° Accorde une subvention pour cours professionnels;

19° Décide de réserver au plan d'aménagement communal un terrain pour les sports scolaires à proximité du futur groupe de la Porte-Jaune;

20° Par 20 voix contre 2, celles de MM. LEMONNIER et SCHMITT et 2 abstentions, celles de M. le Maire et de M. MONSEL, n'émet pas d'avis sur la dénomination proposée de: « Marie LAURENCIN » à donner au lycée de Jeunes-Filles, l'indication de: « Lycée de SAINT-CLOUD » paraissant suffisante;

21° Par 22 voix et 2 abstentions, celles de MM. RAVASSE et PETIT, adopte un vœu concernant le projet de réforme administrative de la Région Parisienne:

« Le Conseil Municipal de SAINT-CLOUD, regrette que les projets de découpage des départements de la Seine, de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne, aient été mis au point et proposés à l'approbation des Assemblées Législatives sans qu'aient été consultées au préalable les Assemblées Départementale et Communale directement intéressées »;

A l'unanimité,

22° Admet en non-valeur un état de cotes irrécouvrables.

23° Autorise la Ville à solliciter des subventions destinées à la réalisation d'un port de plaisance ouvert au motonautisme et à la voile, étant entendu qu'il n'y aura aucune incidence financière pour la ville;

Souhaite en particulier que les associations locales intéressées s'associent pour la gestion de ce port de plaisance;

24° Emet le vœu que l'accès au port de SAINT-CLOUD soit facilité et que notamment l'on puisse établir un parking sur les berges.

M. PETIT s'étonne que la zone bleue ne soit pas instaurée avenue Clodoald ainsi qu'avenue de Suresnes dans la portion comprise entre l'avenue des Vignes et l'avenue du Val-d'Or.

M. RAYNAUD, Maire-Adjoint aux Travaux, rappelle que la zone bleue a été établie en conformité avec les décisions de la Commissions de la Circulation et que les aménagements nécessaires seront apportés après une mise en application et un temps d'essai de la première réglementation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 26 juin 1964, à 0 h. 30.

Le Secrétaire de Séance,
P. MAILLET.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 1964

L'an mil neuf cent soixante-quatre, le mercredi neuf septembre à vingt-et-une heures, les membres composant les Conseil Municipal de la Ville de SAINT-CLOUD, se sont réunis, sous la présidence de M. Francis CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents :

MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, de PLINVAL, LARIQUE, COLLAIN, PETIT, MAILLET, Mme CHOISET, MM. LEMONNIER, COLIN, DELAHAYE, Mme LORRAIN.

Absents excusés :

MM. ROLLIN, COUTUREAU, RAVASSE, MARIN, GUILLAUME, Mme DESAUBLIAUX, M. HARDOUIN.

Absents :

MM. BOURGUES, GIRAUD, PLEAU, SCHMITT.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. ROLLIN a donné pouvoir à Mme CLEMENT,
M. COUTUREAU a donné pouvoir à M. RAYNAUD,
M. MARIN a donné pouvoir à M. MONSEL,
M. GUILLAUME a donné pouvoir à M. André COLIN,
Mme DESAUBLIAUX a donné pouvoir à M. CHAVETON,
M. HARDOUIN a donné pouvoir à M. PETIT.

**

M. Pierre MAILLET est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire informe le Conseil de l'état de santé de M. PLEAU, Conseiller Municipal et formule des vœux de prompt et complet rétablissement.

Puis, passant à l'ordre du jour,,

Le Conseil, à l'unanimité,

1° Autorise le Maire à passer des marchés de gré à gré avec diverses entreprises domiciliées en Savoie pour leur confier les travaux d'agrandissement des bâtiments de la colonie de vacances du col de TAMIE, à Plancherine (Savoie);

2° Accepte de participer pour 25 % dans les frais d'établissement d'un parking aux abords de la gare du Val-d'Or, étant précisé que la ville de SAINT-CLOUD en demeurera la seule propriétaire et qu'elle aura éventuellement le droit d'y percevoir des taxes de stationnement;

3° Par 20 voix contre une, celle de M. LARIQUE qui craint

que tôt ou tard, les promoteurs reprennent pour un usage exclusivement privé la sente des Milons :

Accepte le principe du déclassement de cette voie sous réserve d'un engagement formel des promoteurs de la réalisation du parc de Béarn d'en faire un passage privé ouvert au public ;

4° A l'unanimité :

Accepte l'insertion de clauses prévues au cahier des charges du syndicat des propriétaires du parc de Montretout, en annexe au plan d'aménagement communal en tant qu'elles ne sont pas moins restrictives que celles découlant du règlement municipal ;

5° Propose l'emploi des fonds de la Caisse Départementale Scolaire au titre du programme 1965 ;

6° Fixe les attributions des bourses de voyage accordées à divers jeunes gens pour leur permettre de se rendre à BAD GODESBERG et à MAIDENHEAD ;

7° Accepte une participation de 50 % dans les frais de rénovation du chauffage central de l'Eglise « SAINT-CLOUD ».

M. LEMONNIER rappelle sa demande d'une étude sur le chauffage à vapeur des écoles de Montretout en vue de son amélioration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 45.

Le Secrétaire de Séance,
P. MAILLET.

ETAT CIVIL du 28 mai au 9 septembre 1964

NAISSANCES

Isabelle Andrée Lecerf. Franck Emile Bernard Lechevalier. Thierry Philippe Moitron. Muriel Marcelle Madeleine Justice. Laurent Henri Lionel Tronchon. Bruno Marcel James Van Theemsche. Catherine Marie Valérie d'Acremont. Alysouk Lynhiavu. Isabelle Yvonne Desvignes. Nicolas Alexandre Tetro. Isabelle Françoise Lévy. Cécile Sabine Marie Sylvie Bourland. Philippe Cornu. Philippe Christophe Niez. Maria Victoria Pinel. Stéphane Lucien Arcache. Frédéric Michel Marie Bornancin. Didier Philippe Robert Caron. Fanny Elisabeth Frédérique Marie Alfride Reyre. Valérie Marquier. Florence Marie Elsa Gilberte Cantin. Nathalie Marie Louise Ribler. Philippe Serge Guernonprez. Laurent Luigi Carminati. Isabelle Simone Rouxel. Eric Bernard Charpentier. Victoire Marie Joséphine Claude Lempereur de Saint-Pierre. Hélène Claire Stoll. Laurent Pierre André Le Pape. Thierry Camille Edouard Chavareau. Caroline Jasmine Sidonie Etezad-Heydari. Clotilde Virginie Sabine Etezad-Heydarie, 2^e jumelle. Jean François Jacques Marie Joseph Mulliez. Antonio Martins. Jean Claude André Louis Godard. Didier François Louis Frayssinous. Sophie Boivin. Valérie Jeanne Noëlle Bernard. Lionel Mottais.

MARIAGES

Roger Emile Albert Seyfried et Micheline Camille Léone Caron. Yves Germain Lucien Nicolas et Geneviève Richard. Victor Eugène Rouguet et Germaine Mathias. Michel Louis Alfred Legrand et Nicole Duflo. Georges Louis Piaux et Simone Angèle Thomas. André Marcel Eugène Maurice Cartot et Annie Rose Philomène Eugénie Blaser. Pierre Yves Raymond Chéenne et Joëlle Malle. Pierre Louis Le Galle et Suzanne Henriette Deguingand. Gérard François Jeannin et Nelly Pierrette Louissette Rillon. Marcel Jean Bruneau et Nicole Marie Guizouarn. Michel Jean Paul Torok et Eliane May. Jacques René Logerot-Lehire et Annick Yveline Thérèse Céline Neveu. Bernard Kopferschmitt et Odile Henriette

Sonntag. Claude Pierre Philippe Marie Guimar et Geneviève Marie Jeanne Marguerite Hénault. Jean Luc Louis Janmot et Chantal Thérèse Andrée Collas. Daniel Marcel Maurice Couty et Danielle Jeannine Henriette Rumeur. Jacques Michel Boigey et Françoise Jeanne Lebossé. Claude Emile Royer et Marie Claire Hélène Kuntz. Jean Marie Roisin et Claudine Henriette Marie Boireau. Jacques Claude Touzain et Claudine Emilienne Suignard. Claude Pierre Jacques Dumas et Jacqueline Thérèse Yvette Pousseur. Jean Pierre Jacques Louis Villette et Patrizia Francesca Antonia Maria Nitti. Jacques René Fleurant et Kitiafrouz Kian. Essaïd Houas et Paulette Jeanne Alléas. Jacques René Guilmot et Marie José Goussin. Lucien Le Boul'h et Thérèse Jeanne Agnès Merlin. Jean Claude Tormos et Catherine Angèle Marguerite Routtand. François Joseph Hervé et Christa Elfriede Else Bierhance. Philippe Louis Jean Marie Louvet et Marie Hélène Yvonne Maurial. Yves Joseph Suzanne Pavageau et Marie Pierre Jeanne Garnier. Jean Alexandre Paul Goujon et Lola Poggi. Erik Winther et Pierina Regina Tonini. Serge Moschetti et Nicole Robin. Georges Michel Henri Strouvé et Michèle Françoise Marie Fantino. André Paul Jacques Dumerc et Marie Thérèse Mariani. Philippe Robert René Marie Duris et Simone Marie Louise Leclerc. Mohamed Mekeri et Jacqueline Joséphine Henriette Alexandrine Chantoisel. Claude Bernard Michel Salmon et Françoise Yvonne Kerbiriou. Jacques Roger Arrivé et Lucette Suganne Granier. Gérard Bournisien et Josette Izorche. Joseph Maurice Gallo et Thérèse Angèle Vantrepotte. Jean Pierre Truong et Josiane Cholley. Jean Pinguet et Jacqueline Suzanne Marie Tallec. Georges Paul Delpech et Huguette Marie Mathiaud. Gérard Marcel Gilbert Bomble et Andrée Paule Marie Sannier. André Georges Maubert et Micheline Raymond Duhamel. Albert Benhamou et Jeanine Thérèse Dutron. Michel Lozano et Hélène Andrée Jacqueline Colté. Pierre Léon Charles Henri Marcel Marie Schubiger et Elisabeth Simone Bœuf. Philippe Henri François Nick et Monny Rosemonde Achilla Carlier. Jean Jacques Lucien Ducl et Annie Anastasie Germaine Monier. Juan Antonio Castro et Ana Dominguez. Roland Marie Henri Falcon de Longevialle et Marie Thérèse Magagnose. Maurice Lucien Legrand et Mireille Juliette Louise Hilbé. Franz Jeitl et Evelyne Tanugi de Jongh. Juan Perez et Janine Devos. Claude Marcel Eysseric-François et Michèle Angèle Gilberte Fay. Lionel Aristide Lecland et Claude Paulette Cochet. Jean Paul Eugène Langlais et Josette Chatelier. Dominique Joseph Raoul Georges Marie Leprieur et Nicole Marie Thérèse Neullies. Michel Domecq et Christiane Renée Champenois. Albert Jean Perriat et Jeanne Marie Joséphe Cotilleau. Jean Paul François Gorgette et Martine Françoise Dromer.

DECES

Aline Marie Clément, Vve Mauric, 64 ans. Arthur François Masson, 70 ans. Fernande Caroline Tridon, Vve Delmer, 66 ans. Jean Joseph Coat, 67 ans. Raymonde Tortosa, Fme Andreu, 40 ans. Ernest Maillet, 88 ans. Marie Victoire Couvert, 79 ans. Joséphine Tamagnan, 78 ans. Marie Rose Claire Jeanne Adrienne Baudon, Vve Couriou, 87 ans. Clarisse Florine Grosbois, Vve Crégut, 95 ans. Henriette Perrot, Fme Acis, 81 ans. Lonni Matson, 86 ans. Charles Jean Baptiste Camille Joseph Duforet, 54 ans. Marguerite Gouvernaire, Vve Jullien, 76 ans. Marguerite Eugénie Lefèvre, Vve Leymarie, 73 ans. Joséphine Gravelin, Vve Bourillon, 84 ans. Thérèse Massias, Vve Corby, 81 ans. Blanche Marie Marguerite Pourchet, 79 ans. Louise Marie Mélanie Alix, Vve Giovando, 88 ans. Fortuné François Leva, 73 ans. Henri Charles Joigny, 96 ans. François Marcel Arnaud, 74 ans. Léontine Jeanne Marie Louise Gautier, Vve Siard, 82 ans. Prosper Paul Georges Crussol, 67 ans. Charles Roger Carter, 74 ans.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro : **0,50 F**

Abonnements :

Annuels **2 F**
De soutien **5 F**

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de
M. le Receveur-Percepteur de Saint-Cloud

VERRES DE CONTACT

J. TINLOT

OPTICIEN DIPLOMÉ
9, rue Dailly, SAINT-CLOUD



825-58-32

GARAGE DU PONT DE SAINT-CLOUD

PANHARD

Concessionnaire : C. GORJU

1, Quai Carnot, SAINT-CLOUD - MOL. 44-62

J. WACHSMAN

ARTISAN TAPISSIER

MÉDAILLE D'OR ARTS ET TECHNIQUES DE L'ARTISANAT

SIÈGES DE STYLE ET MODERNES
NEUF - RESTAURATION - DÉCORS DE FENÊTRES

15, rue Anne Amieux, SÈVRES 027-59-36

"AU PETIT PRINTEMPS"

Monique

LINGERIE - MERCERIE - NOUVEAUTÉS
DÉPOSITAIRE DE MARQUES

8. RUE GOUNOD, SAINT-CLOUD

CENTRE NATIONAL DU TAPIS

"TAPIS et MOQUETTES de FRANCE"

■ 11, Place Malesherbes, PARIS (17^e) - 622-21-67

■ 9 ter, Bvd Montparnasse, PARIS (6^e) - 924-77-80

La 1^{re} Organisation française des tapis et moquettes vous propose:

MOQUETTES : 1500 coloris-qualités (unies et dessins)...

TAPIS : 1500 versions du style à l'Orient...

TAPISSERIES : de Watteau à Picart-le-Doux...

Prix de distribution directe, moins escompte
amical de MM. DERMAGNE, directeurs généraux,
clodoaldiens, de 5%. Devis gratuits, Faculté de long
paiement (1 an 1/2!). Tous les jours de 10 à 19 heures.

Soyez les bienvenus en l'un de leurs
2 accueillants magasins.



VOLKSWAGEN

AGENCE RÉGIONALE

76, BVD HENRI-SELLIER

LON. 46-59

SURESNES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SURESNES - CITÉS

16, Av. Jean-Jaurès

LON. 50-77

Ouvert du Mardi au Samedi inclus

BOULOGNE

40, Bd Jean-Jaurès

MOL. 32-27

Ouvert du Lundi au Vendredi inclus

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Comptes de Chèques sans aucun frais

Comptes spéciaux ou à terme productifs d'intérêt

Bons de Caisse, etc...

Location de coffres-forts

1964 : ANNÉE DU CENTENAIRE

Cinéma

RÉGENT

Prochainement :

Le Cardinal - La Grande

Évasion - Laurence d'Arabie -

Tom-Jones - Le Guépard -

Les Tontons flingueurs...



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE

26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : 825-36-00

A. CANTIN

PAYSAGISTE

13, rue Sevin-Vincent, St-CLOUD - MOL. 49-25

ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

TORRIÈS & C^{ie}

73, rue des Tennerolles, SAINT-CLOUD - Tél. : VAL. 98-44



DÉCORATION - PEINTURE

REVÊTEMENTS - S. A. R. L.

56, rue du Mont-Valérien, SAINT-CLOUD - 408-66-12

PAPIERS PEINTS - TISSUS ASSORTIS

RIDEAUX - VOILAGES

TRAVAUX INSTALLATIONS

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD



Agence et atelier agréé

RENAULT

" GARAGE DE LA POSTE "

6, rue Gaston-Latouche - SAINT-CLOUD

Tél. 825-45-40

Tél. 605-17-44

IMPRIMERIE MONNIER
TYPO - OFFSET

11, avenue Foch - SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 56-76

APPAREILS MENAGERS - VENTE - DEPANNAGE
INSTALLATIONS - ENTRETIEN - BATIMENT ET INDUSTRIE
ELECTRICITE GENERALE - PLOMBERIE
SOCIETE P. U. C. E. P.

58, rue de Buzenval - SAINT-CLOUD

GOU. 72-49

MOL. 86-08

MOTEURS ELECTRIQUES

R. VASSAL

— 13 rue Henri-Regnault —

SAINT-CLOUD

MOL. 49-68

Laboratoires Franay
Tirages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay - SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : MOL 69-20

CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, bd de la République - SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY et C^{ie}

3, boul. de la République - SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



COUVERTURE — PLOMBERIE
INSTALLATIONS SANITAIRES
ELECTRICITE

G. CIRASSE

72, rue Royale, ST-CLOUD - Tél. MOL. 41-42

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES
ET LAVAGE

AMERICAN

DIAPER-SERVICE

109, rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. VAL 78-91 - 78-92

Teinturerie RAMOS

26, rue du Val-d'Or - SURESNES - LON. 29-78

48, rue Dr-M.-Bombiger - SURESNES - LON. 46-88

« Résidence Beausoleil » - SAINT-CLOUD - VAL. 67-35

ASSURANCES

TOUTES NATURES — TOUTES COMPAGNIES

VOIZARD BERNARD & Cie

27, rue Pasteur, SAINT-CLOUD

MOL. 69-93

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL
INSTALLATIONS SANITAIRES

E^{TS} A. DURIN

76, avenue du Maréchal-Foch - SAINT CLOUD

Tél. 605-20-77

ENTREPRISE DE PEINTURE
— DECORATION — VITRERIE —

ANDRÉ VOISINE

19, rue du Calvaire — SAINT-CLOUD — MOL. 69-56

REVETEMENTS PLASTIQUES (Murs et Sol)

Pour vos Lunettes

Loupes - Instruments - Microscopes

J. PARMENT ET C^{ie} OPTICIENS

6, Rue de Verdun — SURESNES

Tél. : LON. 78-17

FUTURE MAMAN - BÉBÉ - ENFANT
BAMBINATAL

34, rue de la Poterie **SURESNES** (Cité jardins)

Porcelaine de Paris

DEPOSITAIRE EXCLUSIF

BENDIX

Machines à laver - Réfrigérateurs - Meubles de cuisine
 Armoire de toilette : « Brot » - « Allibert »

A. ROGER, 20, rue d'Orléans - VAL. 05-80

AGENCE PEUGEOT

ST-CLOUD — GARCHES — VAUGRESSON
 — MARNES-LA-COQUETTE —

« **Saint-Cloud Automobiles** »

147, av. Maréchal-Foch, **SAINT-CLOUD** - Tél. MOL. 56-78
 ♦ STATION SERVICE — REPARATIONS ♦

Travaux Publics et Privés
Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches

S A I N T - C L O U D

MOL. : 65-55



Porto **ANTONAT**

Elizabeth Arden

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté

ROYALE PHOTO

PHOTO - CINÉ - IDENTITÉ

J. COOLS - 70, rue Royale - ST-CLOUD

MOL. 51-49

(Face à l'Hôpital)

DELARFEUX & Cie

ENTREPRISE DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD

PEINTURE - DECORATION

Raymond LAMPENS

24, rue Gounod

605-98-11

SAINT-CLOUD (Seine-et-Oise)



DEMIZIEUX S.A.

74-76, route de la Reine

BOULOGNE-SUR-SEINE - 605-55-94

Location sans chauffeur

MAÇONNERIE - BETON ARME
 TRAVAUX INDUSTRIELS

Cartigny-Lebecq

48, rue Gounod - SAINT-CLOUD - Tél. 605-42-46

PIANOS R. Dieffen

Vente - Achat - Accord - Réparations - Location

18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - MOL. 94-31

Madame L. ABDOUCHELI

Ex-docteur dentiste

de la Faculté de médecine de Tiflis

Diplômée pour les soins esthétiques du visage et du corps
 par l'Ecole du docteur Pentoureau
 et l'Académie de soins esthétiques de Paris

102, bd de la République - SAINT-CLOUD - MOL. 44-28

SUR RENDEZ-VOUS

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES

LES

PULVÉRISATEURS

ET AGRICOLES

POMPES GUINARD

MATÉRIEL INCENDIE

INDUSTRIELLES

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-2-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00

POMPES MARINES